

Municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez
101, rue de la Plage, Saint-Alphonse-Rodriguez (Québec) J0K 1W0
Téléphone : 450 883-2264 Télécopieur : 450 883-0833
Courriel : info@munar.ca - Web : www.munsar.ca

AVIS PUBLIC

Le mardi 3 décembre 2024

À TOUTES LES PERSONNES ET ORGANISMES INTÉRESSÉS PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 982-2024 RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS

ENCADRANT LES UNITÉS D'HABITATION ACCESSOIRES

**AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE
ADJOINTE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ,
CONFORMÉMENT À LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME,**

QUE lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 12 novembre 2024, le Conseil municipal a adopté un projet de règlement numéro 982-2024 aux fins de consultation, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q.,c.A-19.1).

QU'UNE séance de consultation publique aura lieu le **mardi 3 décembre 2024 à 17h30**, au Centre Communautaire Rodriguais, salle 2 et 3 (porte B), situé au 100, rue de la Plage à Saint-Alphonse-Rodriguez. Au cours de cette séance la mairesse expliquera le projet de règlement et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

QUE le projet de règlement intitulé « *Règlement numéro 982-2024 abrogeant et remplaçant le règlement le numéro 903-2020 sur les usages conditionnels aux fins d'y ajouter une portion encadrant les unités d'habitation accessoires.*

- **Dans les zones concernées, les objectifs poursuivis au regard de l'aménagement ou la construction d'une unité d'habitation accessoire sont :**
 1. Assurer une intégration cohérente des unités d'habitation accessoires dans le respect du cadre bâti existant;
 2. Assurer une architecture de qualité et une intégration harmonieuse avec le cadre bâti environnant;
 3. Permettre d'améliorer la diversité et l'accessibilité des logements ainsi que de favoriser la cohabitation intergénérationnelle.

QUE ce projet de règlement peut être consulté au bureau municipal aux heures normales d'ouverture.

**DONNÉ À SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ, CE VINGT-SIZIÈME JOUR DU MOIS DE
NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT-QUATRE.**



Anick Beauvais
Directrice générale adjointe
et greffière-trésorière adjointe

**CERTIFICAT DE PUBLICATION
(RÈGLEMENT NUMÉRO 982-2024)**

JE, SOUSSIGNÉE, ANICK BEAUVAIS, DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ, CERTIFIE SOUS MON SERMENT D'OFFICE QUE J'AI PUBLIÉ L'AVIS CI-ANNEXÉ EN L'AFFICHANT EN TROIS (3) EXEMPLAIRES AUX ENDROITS DÉSIGNÉS PAR LE CONSEIL ET SUR LE SITE WEB LE VINGT-SIÈME JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT-QUATRE.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT DE PUBLICATION À SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ, CE VINGT-SIÈME JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT-QUATRE.



ANICK BEAUVAIS
DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE
ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE